



Pomy, le 16 mai 2022

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2022 – 01

sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2021

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Pomy du 5 mai 2014 (art. 87 à 95),

la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Les comptes 2021 ont été approuvés par la municipalité lors dans la séance du 16 mai 2022.

Les comptes 2021 bouclent sur un excédent de charges de CHF 29'657.10.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	4'585'278.33
Total des revenus	CHF	4'555'621.23
Excédent de charges	<b>CHF</b>	<b><u>29'657.10</u></b>

Pour rappel, le budget soumis à votre approbation le 7 décembre 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 297'772. Le bouclement de l'exercice 2021 aboutit à un déficit de CHF 29'657.10, soit une amélioration de CHF 268'114.90 par rapport au déficit présenté au budget.

La marge d'autofinancement quant à elle s'élève à CHF 405'316.02 et permet de couvrir les dépenses d'investissement nettes de CHF 253'295.57 (hors transferts du patrimoine financier).

## Résumé et présentation des comptes de l'année 2021

Compte de fonctionnement (classification administrative)	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	575'633	231'855	392'096	21'925	375'318	6'829
FINANCES	1'382'501	3'420'370	556'190	2'380'381	622'958	2'555'562
DOMAINES ET BATIMENTS	566'190	494'097	646'566	520'759	516'788	447'578
TRAVAUX	521'121	173'140	446'425	164'200	452'121	192'849
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	463'282	0	485'300	0	385'116	0
POLICE	254'584	104'579	169'337	5'000	163'316	2'935
SECURITE SOCIALE	614'355	0	685'843	0	671'501	0
SERVICES INDUSTRIELS	207'613	131'580	163'180	160'900	164'140	158'275
Totaux	4'585'278	4'555'621	3'544'937	3'253'165	3'351'258	3'364'029
Excédents charges / revenus	29'657		291'772			12'771

Il est à relever que le plan comptable a été remanié et la présentation des comptes s'en trouve modifiée. L'exercice précédent et le budget n'ayant pas été retraités, la comparabilité de certains postes est limitée.

Pour une comparaison entre exercices, il faut tenir compte de la nouvelle présentation comptable qui inclut une position pour les imputations internes augmentant le total des charges et celui des revenus de CHF 206'292.85.

De plus, pour répondre au droit comptable et respecter le principe d'indépendance entre les exercices, les charges et produits liés à une période comptable doivent figurer dans les comptes de cette période, même s'ils n'ont pas encore été réalisés. C'est sur ce principe que se basent les écritures transitoires.

C'est pourquoi en 2021, plusieurs ajustements ont été comptabilisés pour répondre à cette exigence, voici les plus importants :

- les loyers (Troillet, Ancien Collège, bâtiment communal)
- les charges liées à la STEP qui engendrent CHF 66'402 de surplus de charges

Dès 2021, les charges de personnel sont ventilées dans les comptes d'imputations internes (39 et 49 de la classification par nature). Le compte d'imputation interne est un compte de produits relatifs aux coûts de fonctionnement réaffectés en interne aux différents chapitres du compte de fonctionnement de la commune de Pomy. La répartition concerne l'ensemble des fonctions transversales (municipalité, personnel administratif, employé communal et conciergerie). Le total des imputations internes « charges de personnel » comprend les salaires bruts et les charges sociales patronales.

La mise en place de nouvelles procédures financières doit permettre un suivi efficace et une meilleure présentation comptable.

Pour la révision des comptes 2021 une nouvelle fiduciaire a été mandatée par la Municipalité. Les comptes ont été soumis en date du 25 avril 2022. Le rapport de révision succinct a été adressé à la Municipalité conformément aux dispositions légales et directives cantonales.

## Charges et revenus par nature

	Comptes 2021	2021 en %	Budget 2021	Comptes 2020	2020 en %	DIFF. 2021 - 2020
Comptes de fonctionnement (par nature)						
30 Charges de personnel	405'498	8.8%	459'752	417'774	12.5%	-12'277
31 Biens, services et marchandises	577'583	12.6%	576'420	464'570	13.9%	113'014
32 Intérêts passifs	26'033	0.6%	132'450	11'379	0.3%	14'653
33 Amortissements	1'238'396	27.0%	353'265	459'512	13.7%	778'884
35 Dédommagements à des collectivités publiques	1'947'582	42.5%	1'994'550	1'923'834	57.4%	23'748
36 Subventions accordées	113'893	2.5%	12'900	7'693	0.2%	106'201
38 Attributions aux financements spéciaux	70'000	1.5%	15'600	66'495	2.0%	3'505
39 Imputations internes	206'293	4.5%	0	0	0.0%	206'293
Charges	4'585'278		3'544'937	3'351'258		1'234'021
40 Impôts	2'210'068	48.5%	2'034'500	2'080'049	45.7%	130'018
41 Patentes, concessions	19'247	0.4%	20'200	21'093	0.5%	-1'846
42 Revenus des biens	329'760	7.2%	311'720	281'314	6.2%	48'447
43 Contributions	472'300	10.4%	532'310	539'181	11.8%	-66'880
44 Parts à recettes, contributions sans affectation	83'198	1.8%	30'000	62'816	1.4%	20'381
45 Dédommagements de collectivités publiques	441'511	9.7%	324'435	373'269	8.2%	68'241
46 Subventions acquises	3'281	0.1%	0	6'307	0.1%	-3'026
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	789'963	17.3%	0	0	0.0%	789'963
49 Imputations internes	206'293	4.5%	0	0	0.0%	206'293
Revenus	4'555'621		3'253'165	3'364'029		1'191'592
Résultat	-29'657		-291'772	12'771		-42'428

La présentation des charges et revenus par nature permet de constater que les charges sont maîtrisées et que les budgets accordés sont respectés, sauf cas particuliers. Les dépassements budgétaires et dépenses supplémentaires sont détaillés dans les commentaires du compte de fonctionnement présentés par fonction.

La différence du poste « Intérêts passifs » provient du fait que les intérêts avaient été budgétés avec une trop grande prudence (taux moyen admis trop élevé).

Les variations du poste « Amortissements » proviennent, principalement, de l'adaptation du plan d'amortissement. Les nouvelles règles d'amortissement concernent notamment les investissements routiers, pour lesquels nous avons fait le choix d'augmenter la durée d'amortissement de cette catégorie d'actifs à 30 ans, en conformité avec les dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Ce passage à une durée de 30 ans est un avantage lors du calcul des montants redistribués pour la part « transports » des dépenses thématiques.

Quant aux amortissements complémentaires (nature 332), ils ont tous pour but d'amortir complètement les investissements concernés et par ce biais, diminuer d'une manière importante les futures charges annuelles d'amortissement.

Pour effectuer les amortissements complémentaires des terrains transférés au patrimoine administratif, nous avons utilisé une partie du « Fonds de réserve bâtiments administratifs ». Le prélèvement figure dans les revenus sous la nature 480 « Prélèvement sur les financements spéciaux ».

Voici en détail les amortissements complémentaires comptabilisés :

Compte	Investissement	Montant
1430.20	Grande Salle	188'850.00
1430.21	Aménagement UAPE	21'204.75
1430.51	Nouveau collège	501'352.00
1440.04	Adduction eau brute Menthue	2'000.00
1440.20	Réseau de gaz	71'680.00
1460.22	Réorganisation archives communales	21'663.87
		806'750.62

## Bilan

Le poste des débiteurs impôts ACI sont sous gestion de l'Administration cantonale des impôts et les chiffres nous sont transmis pour le bouclage annuel. Afin de tenir compte des risques de perte déterminés par l'ACI, une attribution de CHF 70'000 a été effectuée à la provision sur débiteurs douteux. Le suivi du contentieux communal (établissement des rappels, sommations, mises en poursuite) a quant à lui été repris et suivi de manière régulière. Les délais de prescription ayant été atteints, quelques créances ont été défalquées pour un montant total de CHF 1'876.05.

Nous avons analysé de manière un peu plus approfondie nos différents investissements. Un travail de réorganisation a eu lieu afin que chaque préavis puisse être suivi, si possible, dans un compte séparé au bilan. Nous avons enregistré les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif requis. Pour rappel, le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques. Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques. Ainsi, en conformité avec la demande formulée par la commission de gestion, les terrains nouveau collège et grande-salle ont été ramenés dans le compte respectif au poste 14 du bilan. De même, les titres et papiers valeurs qui ne sont pas des placements financiers ont été virés au poste « Prêts et participations permanentes » du bilan.

Au niveau des emprunts à moyen et long termes, nous avons remboursé pour CHF 331'250 durant l'année 2021. Nous avons contracté un nouvel emprunt de CHF 110'000 auprès de la BCV et renouvelé un emprunt de CHF 500'000 auprès de PostFinance. La diminution nette pour 2021 est donc de CHF 221'250. Le taux d'intérêt moyen des emprunts portant intérêts est de 0.3% pour 2021.

En sus des prélèvements « Fonds de réserve bâtiments administratifs » expliqués ci-dessus, l'excédent de charges de la distribution de l'eau a été équilibré par un prélèvement de CHF 3'761.23 dans le fonds de réserves affectées idoine.

En conformité avec la décision du service cantonal, nous avons prélevé CHF 96'000 du fonds de réserve protection civile correspondant à la construction de l'abri public et de ses 80 places protégées.

## Comptes de fonctionnement et commentaires

Ci-après quelques commentaires de la municipalité sur les comptes de l'exercice 2021 présentés par fonction :

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### 110. Administration

315.00 Le budget a été sous-estimé.

#### 150. Culture et loisirs

315.00 Réalisation de l'armoire à livres.

### 2. FINANCES

#### 210. Impôts

Les recettes nettes des impôts réguliers sont inférieures aux prévisions mais supérieures de CHF 41'000 à celles perçues effectivement en 2020. La valeur de notre point d'impôt (VIPC), qui se montait à CHF 27'295 pour 2020, est de CHF 27'876 en 2021. Elle se situe donc dans sa valeur la plus haute par rapport à la moyenne sur 5 ans. Toutefois divisé par le nombre d'habitants, nous constatons que cet indicateur continue de baisser. En revanche, cette année encore, les recettes des impôts conjoncturels (droit de mutation principalement) représentent un montant substantiel des rentrées fiscales totales. Nous restons donc très dépendants des rentrées fiscales conjoncturelles.

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Rendement impôts réguliers	1'979'208	2'005'500	1'937'966	1'959'763
Nombre d'habitants	838	815	803	780
Taux d'impôt	71.0	71.0	71.0	71.0
Valeur point d'impôt communal (VIPC)	27'876	28'246	27'295	27'602
VIPC par habitant	33.27	34.66	33.99	35.39
Impôts conjoncturels	225'011	55'000	182'488	92'998

#### 220. Finances

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2021 ne nous parviendra qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2021 que ce décompte sera établi. A ce jour, nous ne pouvons que nous baser sur les chiffres provisoires, ainsi que sur l'estimation pour évaluer le montant qui sera à payer ou qui nous sera retourné. Selon nos estimations, le montant payé en 2021 par le biais des acomptes est excédentaire.

	2021	2020	2019
Péréquation directe	Estimation	Effectif	Effectif
Alimentation en points d'impôts	524'398	524'389	551'464
Différences différents plafonds	0	0	0
./. Retour couche population	-104'539	-99'567	-99'624
./. Couche solidarité	-256'001	-228'879	-195'721
Totaux	163'858	195'943	256'119

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

#### **351. Troillet**

En plus de l'entretien courant, un séchoir a été remplacé et des travaux d'entretien de la ventilation salle de bains de l'appartement Chevalley ont été réalisés.

#### **352. Grande salle**

331.10 L'aménagement UAPE sera amorti en 10 ans en conformité avec le bail en vigueur.

#### **353. Ancien collègue**

En plus de l'entretien courant, les travaux de mise en conformité du système gaz de la chaudière ont été réalisés.

#### **355. Bâtiments administratifs divers**

Pas de remarque particulière.

#### **358. Bâtiment communal**

En plus de l'entretien courant, différents appareils électro-ménagers, lave-linge et séchoir, ont dû être remplacés. Des moustiquaires ont été installées au bureau communal.

#### **359. Nouveau collège**

Les coûts sont globalement conformes au budget.

### 4. TRAVAUX

#### **430. Routes**

En plus de l'entretien courant, pontage fissures ch. de la Forge, réfection chemin béton route d'Ursins et chemin de la Borbe.

#### **450. Ordures ménagères & compostière**

Le taux de couverture des charges est de 90.8 % par des revenus liés aux déchets.

#### **460. Réseau égouts, épuration & eaux de surface**

Les recettes liées à l'épuration n'ont pas permis de couvrir l'entier des charges. En finalité, les coûts de ce dicastère sont fortement financés par le biais de l'impôt. Ce constat récurrent, il faudra revoir le financement de l'épuration. Un préavis dans ce sens sera présenté lors d'un prochain conseil.

#### **470. Cours d'eau**

Réalisation de travaux au ruisseau des Vuaz. Subvention cantonale à hauteur de 60%.

### 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

#### **500. Groupement scolaire ASIYE**

Selon convention, l'ASIYE répartit ses coûts pour une demie en proportion de la population au 31 décembre de l'année et pour une demie en proportion du nombre d'élèves scolarisés. Le coût de l'élève s'élève à CHF 4'150.45 (augmentation de 17,03%).

Année	Hab.	Elèves	Coût de l'élève
2018	780	115	3'611.65
2019	793	111	3'665.80
2020	803	110	3'546.55
2021	838	111	4'150.45

## 6. POLICE

### 600. Administration

Notre participation à la Police Nord vaudois est de 2 points d'impôts.

### 650. Défense contre l'incendie

325.00 Notre participation à l'association intercommunale est conforme au budget.

### 680. Stand de tir

318.00 Les travaux complémentaires d'assainissement du Stand de Cronay ont été réalisés.

## 7. SECURITE SOCIALE

### 710. Service social communal & intercommunal

325.05 Les coûts liés au réseau « accueil de jour » sont restés stables par rapport à 2020.

### 720. Prévoyance sociale cantonale

Comme dans le cadre de la péréquation directe, notre participation à la cohésion sociale dépend du résultat des comptes de l'ensemble des communes vaudoises et du canton. Nous avons estimé le décompte final en fonction des informations à notre disposition.

	2021	2020	2019
Participation à la cohésion sociale (anc. facture sociale)	Estimation	Effectif	Effectif
Ecrêtage	0	0	0
Impôts conjoncturels	106'458	88'945	47'234
Alimentation en points d'impôts	339'891	369'686	404'947
Totaux	446'349	458'631	452'181

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 810. Service des eaux, fontaines

312.00 En 2021, l'eau distribuée provient en grande partie de nos sources.

314.00 En sus des travaux budgétés et réalisés, le dépassement supplémentaire résulte des travaux imprévus liés à la rupture d'une conduite à Chevressy et le remplacement de jeux de vannes totalisant CHF 33'033.90.

La Municipalité continue de maîtriser au mieux tant les dépenses que les recettes de fonctionnement sur lesquelles elle a une influence directe.

La Municipalité et la boursière communale sont à disposition des Conseillers et Conseillères pour répondre à toutes les questions que pourraient susciter la présentation des comptes 2021.

## Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité propose au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

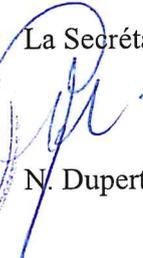
### LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
vu le préavis n° 2022 – 01 de la Municipalité,  
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

### DECIDE

- D'accepter les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  La Secrétaire :   
Y. Débieux  N. Dupertuis

Adopté en séance de municipalité du 16 mai 2022.